



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 8 juin 2016

CANADA

Province de Québec
Commission scolaire des
Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Assemblée extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais tenue le 8 juin 2016 à 19 h 45, en visioconférence entre les salles des Hauts-Bois de Maniwaki et de Mansfield-et-Pontefract.

Sont présents : Mmes Michelle Briand, Annette Dumouchel, Janique Lachapelle, Guylaine Marcil, Denise Miron-Marion, Diane Nault et Chantal Tremblay et MM. Damien Lafrenière et Daniel Moreau, tous commissaires et formant quorum, de même que Mme Joëlle Laroche, commissaire représentant les parents (primaire) et Mme Marylène Lacroix, par téléphone, commissaire représentant les parents (général).

Absences motivées : Mme Marie-Anne Poulin et MM. Bernard Caron et Jacques Masseur, tous commissaires, de même que Mme Solange Oliveira, commissaire représentant les parents (secondaire).

Sont également présents à cette assemblée :

M. Harold Sylvain	directeur général;
M. Stéphane Rondeau	directeur du Service des ressources éducatives, de la sanction et de l'organisation scolaire;
M. Richard Leblanc	directeur du Service des ressources humaines et du secrétariat général;
Mme Monia Lirette	agente d'administration à la direction générale et aux communications.

La présidente, Mme Diane Nault, ouvre l'assemblée.

Ordre du jour

2016-CC-095

IL EST PROPOSÉ par la présidente, Mme Diane Nault, que l'ordre du jour soit adopté, et ce, tel que présenté.

A) ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Ouverture de la séance

1. Mise en contexte sur le sujet de la consultation des parents quant au manque de locaux pour les maternelles, pour l'année scolaire 2016-2017, dans les trois écoles du Rucher (Pie XII, Académie Sacré-Cœur et Christ-Roi)
2. Présentation sommaire du dossier par la direction des services éducatifs



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 8 juin 2016

(RÉSOLUTION 2016-CC-095... SUITE)

3. Retour sur le compte rendu de la soirée de parents du 31 mai 2016
4. Discussions et propositions sur l'ensemble du dossier
5. Résolutions du conseil des commissaires
6. Fin de la rencontre

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1. Mise en contexte sur le sujet de la consultation des parents quant au manque de locaux pour les maternelles, pour l'année scolaire 2016-2017, dans trois écoles du Rucher (Pie XII, Académie Sacré-Cœur et Christ-Roi)

M. Harold Sylvain présente le contexte, et ce, à la suite d'un problème de locaux dans certaines écoles primaires de Maniwaki en raison d'un trop grand nombre d'élèves. Ce dernier explique les démarches effectuées.

2. Présentation sommaire du dossier par la direction des services éducatifs

M. Stéphane Rondeau présente sommairement le dossier concernant la problématique des locaux dans certaines écoles de l'établissement Le Rucher, secteur Maniwaki.

3. Retour sur le compte rendu de la soirée de parents du 31 mai 2016

Le compte rendu de la consultation des parents du 31 mai 2016 est déposé.

4. Discussions et propositions sur l'ensemble du dossier

M. Stéphane Rondeau présente deux propositions possibles concernant la problématique des locaux dans certaines écoles de l'établissement Le Rucher, secteur Maniwaki.

Après discussions et recommandation du comité des ressources éducatives, de l'organisation scolaire et la sanction, les commissaires décident de garder le statu quo concernant les classes de maternelles de l'établissement Le Rucher, secteur Maniwaki.

5. Résolutions du conseil

2016-CC-096

- a) **Les classes de maternelle de l'établissement Le Rucher (secteur de Maniwaki) pour l'année scolaire 2016-2017**

CONSIDÉRANT notre mission d'assurer la qualité des services éducatifs de nos écoles;

CONSIDÉRANT notre obligation d'assurer un équilibre entre les services offerts et les ressources disponibles;

CONSIDÉRANT la consultation publique auprès des parents concernés tenue le 31 mai 2016;

CONSIDÉRANT les discussions des deux rencontres du comité des ressources éducatives, de la sanction et de l'organisation scolaire tenues le 3 mai 2016 et le 8 juin 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources éducatives, de la sanction et de l'organisation scolaire;



Numéro de résolution
ou annotation

2016-CC-097

2016-CC-098

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

Le mercredi 8 juin 2016

(RÉSOLUTION 2016-CC-096... SUITE)

IL EST PROPOSÉ par la présidente, Mme Diane Nault, de garder le statu quo concernant l'organisation des classes de maternelles de l'établissement Le Rucher (secteur de Maniwaki), c'est-à-dire un groupe à l'école Pie XII, deux groupes à l'Académie Sacré-Cœur et un groupe à l'école Christ-Roi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) **Les critères pour respecter les règles de formation du groupe de maternelle de l'école Pie XII pour l'année scolaire 2016-2017**

CONSIDÉRANT que le nombre d'inscriptions à la maternelle de l'école Pie XII excède la règle de formation pour le groupe préscolaire 5 ans;

CONSIDÉRANT les recommandations des membres du comité des ressources éducatives, de la sanction et de l'organisation scolaire;

IL EST PROPOSÉ par la présidente, Mme Diane Nault, d'appliquer les critères suivants par ordre de priorité présenté ci-dessous :

1. De solliciter des parents, en tenant compte des fratries, qui accepteraient volontairement de changer leur enfant d'école, soit vers l'Académie Sacré-Cœur, et ce, pour l'année scolaire 2016-2017;
2. De considérer les dates d'inscription, soit du 1^{er} février au 12 février 2016, pour identifier les élèves qui seront redirigés vers l'Académie Sacré-Cœur, pour l'année scolaire 2016-2017, c'est-à-dire que les derniers enfants inscrits après la période d'inscription seront inscrits à l'Académie Sacré-Cœur;
3. Les zones concentriques d'habitation seront considérées, pour identifier les élèves qui seront redirigés vers l'Académie Sacré-Cœur, pour l'année scolaire 2016-2017, c'est-à-dire que les élèves les plus éloignés de l'école Pie XII seront transférés à l'Académie Sacré-Cœur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

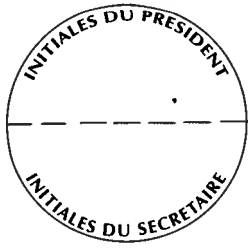
6. **Fin de la rencontre**

IL EST PROPOSÉ par la présidente, Mme Diane Nault, que la présente session soit close.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Secrétaire général


Présidente



Numéro de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations du conseil
de la commission scolaire
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**

